

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 13

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2024

Absent excusé : LEVICKI Roger

Date d'envoi de la convocation : 16 septembre 2024
Adoption du procès verbal de la séance du 21 juin 2024, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI au 01.09.2024

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 37 (26 hommes + 11 femmes) dont 7 résidents du Foyer Horizon.
Le nombre de personnes indemnisables est de 31 (≈ 84 %).

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1^{er} juillet 2024, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 973 533,72 €
Au 1^{er} août 2024, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 967 086,53 €
Au 1^{er} septembre 2024, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 973 089,99 €

POINT 1 : CONTRAT D'ASSURANCE GARANTISSANT LES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 susvisé, relatif aux contrats d'assurance souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 29 novembre 2023, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion,

Vu l'échéance au 31 décembre 2024 du contrat « risques statutaires » destiné à couvrir les obligations des employeurs publics vis-à-vis de leurs agents,

Vu la proposition retenue par le Centre de Gestion au terme de la procédure de consultation,

Le conseil municipal à l'unanimité,

- accepte d'adhérer au contrat d'assurance aux conditions suivantes :

assureur : GENERALI VIE courtier : Willis Towers Watson WTW

durée du contrat : 4 ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028

préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Agents affiliés à la CNRACL : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 6,91 %.

Agents affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public : tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,45 %.

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion, qui s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

- autorise le Maire à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent,
- autorise le Maire à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

POINT 2 : RETABLISSEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION SUITE A LA DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE (DPAC) DE L'AUTOROUTE A4

La Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) a chargé le cabinet de Géomètres Experts GEOMEXPERT de Montargis de procéder aux opérations de délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'Autoroute A4 sus le tronçon sis dans le Département de la Moselle. L'obligation de délimiter le DPAC est imposée par le contrat de concession et consiste à présenter les remises foncières devant être régularisées à l'issue de la construction de l'autoroute. Cet accord doit faire l'objet d'une délibération. La remise foncière des voies fera l'objet d'un acte administratif à titre gratuit et les frais de transfert seront à la charge du concessionnaire autoroutier.

Après présentation par le Maire du plan projet, de délimitation établi par le cabinet GEOMEXPERT, le conseil municipal à l'unanimité,

- rend un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'Autoroute A4 qui traverse le territoire de la commune de Betting, telle qu'elle figure au plan projet,
- note que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la SANEF,
- autorise le Maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

POINT 3 : LOCATION DE LA SALLE DE SPORT A L'ASSOCIATION USQUE AD FINEM

Par délibération du 27 octobre 2024, le conseil municipal a accepté de louer la salle de sport à l'association Usque ad Finem, à compter du 02 novembre 2023 avec une contrepartie financière mensuelle de 250 € et la possibilité de renégocier le montant un an plus tard. L'association réclame dès à présent une baisse du montant de la location.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de fixer le montant de la location à 200 € par mois, à compter du 1^{er} octobre 2024. Cette somme pourra être revue notamment à la hausse en cas d'augmentation des charges courantes (eau, électricité, gaz), dans un an.

POINT 4 : TRAVAUX ET ACQUISITIONS

Voirie

Remplacement de 56 luminaires sodium par des luminaires leds, rue Principale, rue de l'Ecole, rue des Jardins, impasse des Anémones, rue de la Gare et route de Betting, pour un montant de 5 880,00 € TTC par la société Spie.

Acquisition d'un bac à fleurs pour 669,96 € TTC.

Remplacement d'un potelet et reprise de l'enrobé rue Principale, entrée côté Seingbouse/Guenviller, par la société Stagno pour 4 455,60 € TTC, suite à un accident de la circulation courant août, dont l'auteur n'a pas été identifié.

Pose d'une borne incendie, à l'entrée de la rue des Jardins, d'un coût de 3 417,88 € TTC par la société des Eaux de l'Est.

Mairie

Remplacement du système d'exploitation du poste informatique du secrétariat par la société JVS Mairistem pour un coût de 1 984,80 € TTC.

Outillage

Acquisition d'un balai latéral pour le tracteur d'un montant de 540,00 € TTC, d'un pulvérisateur électrique d'un montant de 340,20 € TTC et d'un karcher pour 1 186,82 € TTC.

Ecole

Acquisition de 9 chaises pour 669,96 € TTC et d'un meuble de rangement pour 168,46 € TTC.

POINT 5 : DIVERS

Eclairage public

Depuis la fin de l'année 2022, l'éclairage public est totalement coupé de 23 heures à 5 heures sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la route Nationale (RD 603) et de la Zone Artisanale (compétence de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach). Suite au dépôt en mairie d'une pétition réclamant le rallumage de l'éclairage public et compte tenu que la majorité des luminaires sodium ont été remplacés par des luminaires leds, après discussions, le conseil municipal décide à l'unanimité que l'éclairage public soit rallumé de 23 heures à 5 heures.

Opération "Brioche de l'Amitié"

L'opération "Brioche de l'Amitié" se déroulera du 17 au 19 octobre 2024, durant cette période les conseillers municipaux passeront dans les rues de la commune pour proposer une brioche en échange d'un don. Les fonds récoltés seront reversés à l'APEI Moselle - Association des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Saint Avold.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

BRUN D.

FICK M.

FLAUSS L.

GUIDA H.

HAMAN J.

HELLERINGER
KOPEC M.

ICIEK V.

JOCHUM F.

LINET F.

OSTER M.

PERIC M.

SCHOULLER D.